

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEL-CENSOIR

DU 30 OCTOBRE 2014

Secrétaire de la séance : Mme Anne COLLINOT

Etaient présents :

M. MASSIAS JURIE DE LA GRAVIERE, Maire
M. GUILBERT, M. TOUBOULIC, M. SEBILLAUT, Adjoints
M. DROUARD, M. GIBERT, Mme NOREL, Mme BRESSION, Mme MILLOT, Mme HOURLIER, M. JOVET, M. GUERIN DE VAUX, Mme DALLE-NOGARE

Ordre du jour:

- Cérémonie du 11 novembre
- Redevance d'occupation du domaine public par EDF pour 2014
- Délibération décidant de ne pas appréhender le bien vacant cadastré section AC No 620
- Instauration de la taxe d'aménagement et choix du taux
- Recensement de la population en 2015 : recrutement de 2 agents recenseurs et rémunération de ces agents
- Participation des communes au coût des dépenses de fonctionnement de l'école
- Location d'une partie du local de la halte nautique
- Devis de l'entreprise Communication Créative pour la copie du plan cadastral afin de pouvoir réaliser le plan communal d'assainissements individuels
- Office National des Forêts : Délibération plan de coupe de la forêt communale pour 2015
- Achat de matériel
- Courriers divers

Le précédent compte-rendu du Conseil est adopté avec les remarques suivantes de Monsieur JOVET:

- Il s'étonne du motif justifiant la non reconduction de la cotisation à Stations Vertes (coût de la cotisation et situation financière de la commune).
- Qu'il n'y ait pas de date prévue pour réunir la commission des finances avec Madame FABRE contrairement à ce qui avait été demandé.

Monsieur le Maire précise que Madame FABRE est débordée mais que cela est bien prévu d'ici la fin de l'année.

- Concernant le Point Informations Tourisme : contrairement à ce qui a été mentionné, Madame CADOR, agent d'accueil du PIT, a signalé une baisse de fréquentation du tourisme et non une augmentation.

Monsieur GUILBERT s'étonne de la mention du prix du repas de la Saint Potentien

1) VERSEMENT D'HONORAIRES ET D' HONORAIRES DE RESULTATS A DGK AVOCATS

Monsieur le Maire demande qu'il soit délibéré expressément sur les honoraires du Cabinet d'avocats DGK concernant le montant de la convention d'honoraires de résultat dont il a obtenu une réduction afin qu'il soit payé dans le délai imparti.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition d'honoraires et d'honoraires de résultats du cabinet d'avocats SCP DGK AVOCATS ASSOCIES pour la somme totale de 10 000,00 € TTC concernant le dossier Commune de Châtel-Censoir contre Mattauch.

Il autorise le Maire à signer une nouvelle convention de résultat avec le cabinet d'AVOCATS SCP DGK AVOCATS et lui demande d'établir une nouvelle facture pour la somme totale de 10000,00 € TTC.

2) CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2014

La cérémonie du 11 novembre 2014 est organisée comme suit :

11h15 : cimetière, 11h45 : Monument aux morts, suivie d'un vin d'honneur dans la salle du Conseil Municipal.

3) REDEVANCE 2014 POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES COMMUNES POUR LES OUVRAGES DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance due par EDF pour occupation du domaine public au taux maximum et que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année, par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité et arrête le montant de la redevance à 194,74 € (cent quatre vingt quatorze Euros et soixante quatorze centimes), établi sur la base d'une population de 668 habitants.

4) RENONCIATION D'APPREHENSION DU BIEN CADASTRE SECTION AC No 620

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à appréhender les biens situés 11 rue Champion à Châtel-Censoir, cadastrés AC No 620 dépendant des successions VEZZOLI/BACHELIN.

5) TAXE D'AMENAGEMENT COMPLETANT LA DELIBERATION No3 DU 24/11/2011

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconduit la taxe d'aménagement et son taux de 2 % d'année en année à compter du 1er janvier 2015.

6) RECENSEMENT DE LA POPULATION 2015 ET RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder au recrutement de 2 agents recenseurs pour le recensement de la population en 2015.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide que la rémunération des agents recenseurs pour le recensement de la population en 2015 sera calculée sur la base de : 1,72 € par bulletin individuel et 1,13 € par feuille de logement

7) PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE POUR 2014

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, le tarif de participation aux frais de fonctionnement de l'école pour 2014, pour les classes maternelles et primaires à Châtel-Censoir.

La somme annuelle de 668,03 € par enfant sera facturée aux communes dont les enfants sont scolarisés à Châtel-Censoir. Il s'agit des Municipalités suivantes : ASNIERES SOUS BOIS, BROSSES, BOIS D'ARCY, CHAMOUX, LICHERES SUR YONNE, LUCY SUR YONNE, ARMES, MERRY SUR YONNE.

8) LOCATION D'UNE PARTIE DU LOCAL DE LA HALTE NAUTIQUE

La Commune avait proposé à la CCAVM de stocker dans ce local les poubelles qui vont être distribuées à la population pour le tri sélectif. La CCAVM a trouvé un autre lieu de dépôt.

Le propriétaire de la péniche La Luciole, qui devait occuper une partie du local, s'est désisté.

9) DEVIS DE COMMUNICATIONS CREATIVE POUR LE PLAN COMMUNAL D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

La commune doit mettre en place un plan de zonage pour l'assainissement individuel. Communication Créative propose un devis afin de reproduire le plan du cadastre communal.

Après renseignements pris auprès de l'agence de l'Eau Seine Normandie, il apparaît qu'il faut faire appel à un Cabinet spécialisé pour ouvrir un droit à subventions.

10) CREATION D'UNE ROUTE DE DESSERTE FORESTIERE SUR CHATEL-CENSOIR

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le projet routier concernant la desserte forestière donne son accord pour mettre en oeuvre le projet de création de route de desserte forestière sur le canton des réserves (parcelles 27 et 28).

11) PLAN DE COUPE DE LA FORET COMMUNALE DE CHATEL-CENSOIR POUR 2015

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Office National des Forêts a proposé le plan de coupe pour l'exercice 2015.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal demande le martelage de la coupe d'emprise de la future route forestière des parcelles 27 (8,15 ha) et 28 (7,76 ha) et la vente de la coupe d'emprise en 2015.

12) ACHAT DE MATERIEL

Le Maire fait savoir que la commune a acquis auprès du service des Domaines une voiture balayeuse d'occasion. Il sera nécessaire de former les employés communaux à cet engin.

13) COURRIERS DIVERS

Il est fait part de divers remerciements d'administrés et de visiteurs extérieurs à la commune.